

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Antoine Droin*

*Date de dépôt : 16 décembre 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Atteinte à la liberté d'expression, de manifester et d'exercer ses droits de citoyen**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Interpellé à de multiples reprises par différentes personnes et institutions et en me référant à l'article de la Tribune de Genève sur le sujet du mardi 14 décembre 2010, des clarifications et des explications précises sur la politique menée par le département en matière de liberté d'expression et de droit de manifester doivent être données.

En effet, à de très nombreuses reprises, des mises à l'amenage et des vérifications d'identité ont été effectuées en marge de manifestations. Est-ce une manière de déjouer la démocratie s'exprimant dans des rassemblements ou des manifestations pacifiques ?

Ces manifestations, bien souvent mais pas que, ont eu lieu devant l'Hôtel de Ville lors des séances du Grand Conseil. Elles sont menées dans un esprit bon enfant et n'ont jamais occasionné de débordements.

Faisant face parfois à une horde de policiers (certaines fois les policiers étaient le double en nombre voire même plus que les manifestants), les personnes présentes se sont vu occasionner des désagréments certains. Si bien entendu la loi doit être respectée par tout un chacun, ne devrait-il pas exister un principe de proportionnalité entre les forces de l'ordre et la force de l'expression populaire ?

De plus, il a été également constaté à de nombreuses reprises que des militants à la recherche de signatures pour des initiatives ou des référendums reçoivent sur la voie publique des remontrances de la part des forces de l'ordre, voire même des interdictions alors que cette pratique est pour tant parfaitement légale.

Dès lors ma question est :

***Quelles sont les nouvelles consignes données à la police en la matière, alors que jusqu'ici le modus vivendi existant était satisfaisant et parfaitement acceptable de part et d'autre ? Pourquoi sévir au risque de déstabiliser un équilibre connu et reconnu ?***